



Suivi des contractuels du CHU

Grâce à la CFDT, 6 adjoints administratifs n'ont plus besoin de passer un nouveau concours

Le plan d'intégration des contractuels fourni aux syndicats prévoyait un concours pour 7 adjoints administratifs (4 en liste principale et 3 en liste complémentaire à nommer) en 2020, organisé en 2021.

13 agents ont été retenus sur la liste d'admissibilité.

La CFDT a saisi le Directeur des Ressources Humaines pour argumenter en faveur de ces 13 candidats.

En effet, pour la CFDT, il est inutile de refaire passer un concours à ces agents déjà reçus en admissibilité. Il suffit de programmer leur nomination de manière échelonnée et les éviter ainsi le stress permanent de repasser un nouveau concours.

Nous avons été entendus et conformément à la réglementation, le CHU change ses habitudes.

Tous ces agents méritants n'auront plus de concours à passer.

Les résultats de ce concours ont été publiés ce jour et tous les 13 admissibles vont être nommés dans l'ordre de la liste !

Voici les échanges, témoins d'un travail syndical CFDT pertinent et efficace !

De : Syndicat CFDT [mailto:cfdt.ghsr@chu-reunion.fr]

Envoyé : jeudi 20 mai 2021

À : sylvain.baty@chu-reunion.fr

Objet : concours adjoint administratif 2020/2021

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Suite à l'affichage le 19 mai 2021 de la liste d'admissibilité du recrutement sans concours d'adjoint administratif au CHU de la Réunion, nous avons été fortement interpellés.

Ainsi, après examen des dossiers, le jury a déclaré admissibles 13 agents qui vont devoir concourir à l'épreuve d'admission prévue le 26 mai 2021.

Au regard des anciennetés importantes détenues par ces agents, et du fait que ces agents ont dû remplir les conditions sur la manière de servir pour être admissibles, la CFDT vous sollicite pour que, dans le respect des règles de ce type de recrutement sans concours, tous ces agents soient assurés d'être nommés sans avoir à postuler à nouveau.

En effet, l'intégration des contractuels au CHU selon le projet social, lorsque la condition de manière de servir est réunie, est une affaire de programmation dans le temps.



Ainsi tous ces agents sans exception pourraient être nommés selon leur classement sur la liste définitive arrêtée par le jury, dans le respect des dates déjà arbitrés figurant sur le document du suivi projet social, et des autres dates qui vont être débattus prochainement.

De nombreux agents nous ont fait part du caractère très stressant de ce type de "concours" à 2 temps, ce qui motive notre demande pour ces agents qui n'ont plus rien à prouver vu leur ancienneté et le renouvellement régulier de leur contrat.

Comptant sur une approche positive par vos services en ce sens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

CFDT CHU

De: BATY SYLVAIN <sylvain.baty@chu-reunion.fr>

A: 'Syndicat CFDT' <cfdt.ghsr@chu-reunion.fr>

Date: 27.05.2021 05:05 PM

Objet: RE: concours adjoint administratif 2020/2021

Monsieur le secrétaire général,

En complément de ma réponse, et pour répondre intégralement à votre interrogation, nous avons la possibilité de nommer sur liste d'aptitude les 13 agents préselectionnés (de plus de 4 ans d'ancienneté) pour ce jury d'admission.

En effet, contrairement à d'autres corps professionnels, la procédure est spécifique et permet de définir une liste d'aptitude qui est valable jusqu'au recrutement suivant.

Nous pouvons donc classer plus d'agents que nous n'avons publié de postes (7) pour le concours d'adjoint administratif.

Ce n'était pas dans la pratique du CHU jusqu'à présent, mais dans l'intérêt des agents et dans un objectif de simplification administrative, les 13 agents seront nommés de façon échelonnées, suite à cette épreuve, sans avoir à recandidater au prochain concours.

Bien cordialement,

Sylvain BATY

Directeur des Ressources Humaines

CHU de La REUNION

sylvain.baty@chu-reunion.fr

La CFDT , des choix des actes ...

et des résultats !



- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !